

danse populaire ne lui suffit guère comme base de la composition musicale. Elle adopte aussi le système mélodique et harmonique de ces mélodies de danse, si riche, si varié, et par-dessus tout, si différent du système mélodique et harmonique se basant sur la gamme diatonique. Nous sommes heureux de pouvoir nommer ici les *Mazourkas* de Szymanowski, déjà fort bien connues à l'étranger, aussi bien que celles de Tansman, les *Suites* de danses de Maklakiewicz et de Wiechowicz, et la *Symphonie montagnarde* de Kondracki. L'originalité et la force vitale de ces œuvres s'appuie en grande partie non seulement sur

les moyens techniques, puisés dans la danse nationale, mais surtout sur ce qu'elle sut pénétrer son essence et son esprit.

Ainsi la ligne d'évolution de l'histoire de la danse polonaise revient au point d'où elle était sortie jadis : se séparant de la souche commune, qui embrassait dans les temps préhistoriques diverses races et nationalités, et arrivée au point culminant de son développement, elle commence de nos jours à déployer ses richesses en dehors de sa patrie.

Stéphanie LOBACZEWSKA.

## Documents

MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Saint-Germain-en-Laye, le 5 décembre 1933.

Monsieur TUGAL,  
6, rue Vital, Paris (16<sup>e</sup> arrd<sup>t</sup>).

MONSIEUR,

J'ai le regret de vous informer que les recherches faites en vue de retrouver la tombe de Jean NOVERRE, décédé à Saint-Germain en 1810, tant sur les registres des concessions que dans les établissements de bienfaisance qui auraient pu recevoir un legs pour l'entretien de cette sépulture sont demeurées infructueuses.

J'ajoute que l'ouverture du cimetière de Saint-Germain ne date que de 1828 ; dans ces conditions, il est fort probable que la famille du défunt n'ait fait aucune acquisition de terrain à cette époque en vue du transfert des cendres du de-cujus.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations très distinguées.

*Le Maire,*

MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Saint-Germain-en-Laye, le 13 décembre 1933.

Monsieur TUGAL,  
6, rue Vital, Paris (16<sup>e</sup> arrd<sup>t</sup>).

MONSIEUR,

Je ne puis que vous confirmer ma lettre du 5 décembre, en ajoutant que les époux Jean, Georges, NOVERRE et Marguerite, Louise, SAUVEUR sont décédés : le mari le 24 octobre 1810, la femme le 20 novembre de la même année.

Des déclarations, il résulterait que ce ménage n'avait pas de descendants, attendu qu'au décès de la femme les témoins sont : Étienne, François, Mallet, Prêtre de la Paroisse de Saint-Germain et Philippe, François, Sagot, Commissaire de Police.

L'emplacement du cimetière de 1810 est complètement désaffecté ; les tombes ont été transférées après 1828 dans le Cimetière actuel, mais fallait-il que la demande en soit faite par les familles.

Des recherches faites sur l'état des transferts de 1831, il ressort qu'aucune sépulture NOVERRE-SAUVEUR n'a été demandée ; les de-cujus étant décédés sans postérité, le terrain où ils étaient inhumés a été absorbé par la désaffectation.

Avec mes regrets de ne pouvoir vous donner satisfaction, veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, mes salutations très distinguées.

*Le Maire,*